



Commune de Rosis

Conseil municipal

Séance du 6 Février 2007 à 20 h 30

Membres présents: M.M. Jacques MENDES – Bernadette PINATON – Eric NAUTRE - Gérard LUNA -
Martine CANDEL- Michel CANOVAS - Moïse ROQUES - Germain FARENC

Membre(s) absent(s) excusé(s) : René MAGNALDI (*pouvoir Jacques MENDES*) - Monique DELMAS
(*pouvoir à Bernadette PINATON*)

Membre(s) absent(s): Patrick BONNEL

Secrétaire de séance : E.NAUTRE

1 - **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (Délib)**

Le maire propose aux membres du conseil dans le cadre de la préparation du **BP 2007**, l'examen et le vote des subventions de fonctionnement à accorder aux associations communales ou extra communales d'intérêt communal ou qui animent et favorisent la vie de notre commune.

- **Associations communales :** Comité des fêtes Cours/Compeyre - Andabre - Clubs 3^{ème} âge Andabre - de l'Avenir –Couleurs du Caroux - Le CAIRN - Cyclo Aventure – Mousses et Lichens du Ht Languedoc - pétanque Andabraise : **153 €**
- Haut Cantons Darts Club : **122 €**
- Spéléo Passepartrou **76 €**

- **Associations extra communales :**
- Sapeurs Pompiers : -St Gervais sur mare - Combes = **122 €**
- CAB Bédarieux = **46 €**
- Ecole de pêche de la gaulle minière = **80 €**
- Anciens combattants St Gervais s/m= **46 €**

Il demande que ces propositions attributions soient examinées une par une et qu'elles ne soient allouées, sous réserve qu'elles fournissent une demande d'aide au moyen d'un imprimé qui est à leur disposition en mairie.

Il invite les membres du conseil à bien vouloir délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime adopte les propositions du Maire.

2 - **ECOLE DE MUSIQUE de LAMALOU (Délib)**

Le Maire informe les membres du conseil de la proposition de convention relative à la gestion de l'école de musique gérée par la communauté de communes des sources qui fixe les modalités de gestion de l'école de musique, entre la communauté de communes et notre commune, si elle accepte de participer financièrement aux coûts d'inscriptions de l'école pour les enfants de notre commune.

Il propose donc aux membres du conseil de bien vouloir approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

3 - NOUVELLE APPELLATION DU SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION (Délib)

Monsieur le Maire indique au membres du conseil que l'arrêté préfectoral n° 2006-II-1266 du 27 décembre 2006 a autorisé la commune de St Gervais sur Mare à se retirer du syndicat d'électrification de St Gervais sur Mare.

Il indique que le comité syndical par délibération en date du 8 janvier 2007, a décidé de donner au syndicat la nouvelle appellation : « **Syndicat d'électrification Marcou-Espinouse-Caroux** » (SIEMEC) et de fixer son siège à la Mairie de Castanet le Haut.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime approuve la dissolution et la nouvelle appellation du syndicat du syndicat d'électrification.

4 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL TECHNIQUE AUX PETITES COMMUNES

Le Maire indique aux membres du conseil que lors de la commission des finances du mardi 30 janvier, il a été arrêté le principe dans le cadre du futur pacte financier **de prévoir la mutualisation de prestation de services** afin d'optimiser la gestion du temps de travail des salarié de la communauté ;

Il indique que suite à la dissolution du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilés de Rosis un agent à temps plein est disponible aujourd'hui, qui peut-être complété par la disponibilité d'un mi-temps d'agent des services techniques

Il précise pour ce qui concerne notre commune, cette disponibilité va permettre d'affecter un agent salarié de la communauté de communes (Pascal Nagol) qui sera mis à la disposition de notre commune, ainsi que sur les communes de Cambon, et Castanet le haut, sur la base **de 60 jours par an**, selon un planning qui sera mis en place par la communauté. Toutefois, cet agent pourra être rappelé par la communauté si les nécessités de service de l'exigent.

Il indique qu'il y a lieu d'apprécier l'effort que fait la communauté pour aider les petites communes pour mieux fonctionner techniquement.

D'autres propositions, financières celles là, en vue d'aider les petites communes sont actuellement en discussion et seront proposées prochainement.

Il propose aux membres du conseil de l'autoriser à signer une convention de prestation de service sans compensation financière avec notre commune.

Avis du conseil :

Le conseil unanime est particulièrement satisfait de la décision de la communauté de communes de mettre à notre disposition un employé de la communauté et autorise le Maire à signer une convention de prestation de service.

5 - A.S.A.H. 34 - 12 EME RALLYE NATIONAL DE L'ESPINOUSE

Le maire indique aux membres du conseil que l'ASA sollicite l'autorisation comme tous les ans, d'organiser un rallye automobile intitulé, **12° rallye National de l'Espinouse**, comptant pour la coupe de France des rallyes 2ème division qui se déroulera **les 3 et 4 mars prochains** sur le territoire de notre commune.

Il propose au membres du conseil de bien vouloir émettre un avis sur le déroulement de cette épreuve sportive.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable au déroulement de cette épreuve sur notre commune.

6 - COMMUNAUTE DE COMMUNES - MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS

Le maire indique aux membres du conseil, afin qu'ils diffusent l'information le plus largement possible, que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc met à la disposition de ceux de nos administrés qui le souhaitent, **un composteur en bois de la marque GARDIGAME**, d'une capacité **de 575 litres** pour une participation **de 20 € chacun**.

Il indique qu'une convention d'engagement sera signée entre la collectivité et l'habitant lors du retrait du composteur. Ce document précise les modalités du prêt du composteur et le montant de la caution versée par l'habitant.

Il précise qu'en cas de déménagement ou de non-utilisation du composteur, l'appareil restitué sera remboursé. Les imprimés permettant de commander ces composteurs, sont disponibles en mairie.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de l'information.

7 - ORDURES MENAGERES - COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Le maire informe les membres du conseil qu'un courrier destiné à tous nos administrés est en préparation afin de les informer sur la collecte des déchets ménagers et **des encombrants**.

Il précise que depuis quelques temps les déchets « encombrants » sont déposés près de points de collecte, en espérant que le camion les ramassera.

Il rappelle qu'en cas d'accidents engendrés par ses encombrants, le ou les auteurs identifiés engagent leurs responsabilités et risquent des poursuites pénales.

Il rappelle que le camion de collecte est équipé pour ne collecter que des déchets ménagers. Les encombrants sont collectés par la commune **le 1^{er} mardi de chaque mois.**

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de l'information.

8 - INFO TOURISME COMMUNAL

Le maire informe les membres du conseil que la réflexion que nous avons engagée pour mieux communiquer, valoriser, protéger et mieux faire connaître le territoire et ses acteurs, évolue favorablement.

En effet Il indique que notre action qui s'était déjà amorcée avec notre adhésion à l'O.T de la Salvetat, au réseau touristique du plateau des lacs, Monts de Lacaune et Caroux Espinouse nous a donné le carburant nécessaire à favoriser la mise en place prochaine de projets nouveaux .

Il indique que nous concrétiserons prochainement nos projets de mise en place dans chaque hameau de notre commune, **d'une affiche d'identification, du balisage de nos sentiers communaux** à l'aide de poteaux directionnels et de la parution prochaine **d'un fascicule attractif sur notre commune** dont la maquette a été présentée au Directeur du CDT 34, qui nous a vivement encouragé de la réaliser.

Il précise également, comme nous l'avons décidés ensemble, que nous poursuivons notre travail sur le projet de création d'un « **point d'info tourisme** » sur notre commune.

Tout récemment pour évoquer tous ces projets, nous avons souhaité réunir tous les prestataires et professionnels du Tourisme de notre commune à un débat participatif, afin de mieux connaître leurs réflexions en la matière et leur faire-part des projets communaux, auxquels bien évidemment, nous tenons à les associer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime, approuve et prend acte de cette information.

9 - PROJETS TOURISTIQUES INTERCOMMUNAUTAIRES

Le Maire informe les membres du conseil que la communauté de communes travaille en lien avec **le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre** à la mise en place **d'un chemin de G.R de Pays**, qui traverserait toutes les communes de la communauté.

Il indique en outre, qu'en lien avec **la Fédération Française du Cyclisme**, un projet de création de **deux itinéraires VTT nationaux** ont été programmés sur notre territoire.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de ces informations dont les projets sont de nature à rendre plus attractif notre territoire.

10 - REGROUPEMENT SCOLAIRE ECOLE DE PLAISANCE

Le Maire informe les membres du conseil du courrier qui vient de lui être adressé par la Directrice de l'école primaire publique de Plaisance qui souhaite organiser une classe découverte d'éducation marine du lundi 18 juin au vendredi 22 juin inclus dans un centre PEP à Palavas les flots.

Il indique que le coût de la dépense par élève s'élève à 215€ et la directrice souhaite une participation de la commune de 65€ par élève.

Il propose aux membres du conseil d'examiner cette requête et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime décide de répondre favorablement à cette requête au prorata du nombre d'élèves de notre commune et en lien solidaire avec les autres communes du regroupement.

QUESTIONS DIVERSES

Gérard Luna : Interpelle le Maire sur la nécessité d'effectuer de menus travaux permettant d'endiguer les dégâts qu'occasionnent les eaux de ruissellement lors de fortes précipitations orageuses dans des bâtiments situés en bordure de la chaussée récemment rénovée dans le hameau de Compeyre.

Réponse du Maire :

Le Maire conscient que le revêtement en enrobé a créé quelques modifications du profil de la route, facilitant ainsi la pénétration des eaux de pluie, indique qu'il fera procéder prochainement par l'employé communal à une légère surévaluation en enrobé à froid devant ces bâtiments, ce qui facilitera ainsi, l'écoulement des eaux de ruissellement.

Les Membres du conseil : Interpellent le Maire sur le mode de gestion de la salle polyvalente suite à un courrier que leur a adressé la présidente du comité des fêtes d'Andabre qui se plaint de certains dysfonctionnements et souhaitent évoquer avec les Présidents des associations les conditions d'utilisation de la salle polyvalente et l'examen des dates des festivités proposées par les associations.

Réponse du Maire :

Après avoir fait lecture de la lettre de la présidente du comité des fêtes d'Andabre qui se plaint de certains dysfonctionnements dans le mode de gestion du calendrier des manifestations associatives.

Il rappelle, que les deux conseillers municipaux chargés de la gestion de la salle polyvalente ont toute autorité pour proposer une réunion aux présidents des associations pour expliquer, les conditions d'utilisation de la salle polyvalente afin qu'une entente cordiale s'exprime lors de l'attribution des dates proposées par les dites associations.

Martine Candel et Michel Canovas : Interpellent le maire sur l'opportunité d'installer un éclairage public à proximité du nouveau parking de Cours le Haut qui souffre d'une insuffisance d'éclairage. Ils indiquent également que le récent raccordement au réseau d'électrification d'une parcelle de terrain de la propriété Bastoul pourrait faciliter la mise en place d'un éclairage public proche des habitations sur le chemin de Lencas à Cours le Haut. Ils indiquent également que le parapet du pont qui a été dégradé par une entreprise de construction, présente des signes de dangerosité qu'il est temps de réparer.

Réponse du Maire :

Le Maire prend acte des propositions formulées conseil, mais précise toutefois, que tout ce qui touche à l'électrification rurale, doit être décidé au sein du conseil syndicat d'électrification, ce qu'il ne manquera pas de faire lors de la prochaine séance de ce syndicat. Concernant le parapet du pont, l'entreprise qui l'a dégradé est en faillite et les recours risquent de durer fort longtemps.

En conséquence, l'employé communal procédera à la réparation du dit parapet dans les meilleurs délais.

Le Maire

Jacques MENDES

